



Contrats / Bon a savoir

Le contrat peut débuter 2 mois avant la date de rentrée à la MFR, et doit se terminer à la fin de l'année scolaire soit fin juin, dans la limite de 12 ou de 24 mois

! pour les contrats en 1 an (déjà un diplôme)
la rémunération qui s'applique est celle du contrat de 2eme année(voir grille de salaire)

pour toutes autres infos :

voir site web / <https://alternance.emploi.gouv.fr>

GRILLE DE SALAIRE POUR LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

	16 A 17 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	À PARTIR DE 26 ANS
Année 1	477,07 euros	759,77 euros	936,47 euros ou 53% du salaire minimum conventionnel si il est plus élevé.	1 766,92 euros ou le salaire minimum conventionnel si il est plus élevé.
	27% SMIC	43 % SMIC	53 % SMIC	100 % SMIC
Année 2	689,10 euros	901,13 euros	1 077,82 euros ou 61% du salaire minimum conventionnel si il est plus élevé.	1 766,92 euros ou le salaire minimum conventionnel si il est plus élevé.
	39% SMIC	51% SMIC	61% SMIC	100 % SMIC
Année 3	971,80 euros	1 183,83 euros	1 378,20 euros ou 78% du salaire minimum conventionnel si il est plus élevé.	1 766,92 euros ou le salaire minimum conventionnel si il est plus élevé.
	55% SMIC	67% SMIC	78% SMIC	100 % SMIC